



HAL
open science

La francophonie à l'ère de la mondialisation

Aviv Amit

► **To cite this version:**

Aviv Amit. La francophonie à l'ère de la mondialisation . Marie-Louise Pelus-Kaplan, Anne-Marie Bernon-Gerth, Liliane Crips et Nicole Gabriel. Être citoyen du monde. Entre destruction et reconstruction du monde: les enfants de Babel XIVe-XXIe siècles, Édition Université Paris Diderot pp.183-196, 2015, 978-2-7442-0198-1. hal-01322665

HAL Id: hal-01322665

<https://hal.science/hal-01322665>

Submitted on 27 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVIV AMIT¹

LA FRANCOPHONIE A L'ERE DE LA MONDIALISATION²

Introduction

Selon les chiffres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (l'OIF), le français est la langue maternelle ou la première langue étrangère de près de 200 millions de personnes dans 54 pays. Langue officielle de 14 pays, elle est l'une des langues officielles de l'ONU, de l'OTAN, du Comité Olympique International, de la Croix Rouge, ou de l'Union Postale Universelle. Néanmoins, les circonstances politiques et économiques de la mondialisation, y compris le développement des moyens de communication et des médias de masse, ont conduit à une situation, où l'anglo-américain occupe une position prédominante sur le plan international. La langue française n'échappe pas à cette situation et, malgré d'immenses efforts protectionnistes, son statut international connaît un incontestable déclin.

Il faut tout d'abord distinguer la situation du français en France de son statut international. En ce qui concerne l'état du français dans l'Hexagone, il semble que le gouvernement français et différentes institutions aient la volonté de diminuer l'influence anglo-américaine sur le corpus du français. Plusieurs organisations officielles françaises, y compris l'Académie française, se préoccupent du corpus et de la création de nouveaux termes, afin d'éviter l'usage d'un grand nombre de termes techniques anglais. De plus, on peut déceler une intervention du politique pour défendre la langue française par des lois. Robin Adamson³ montre que dans les quarante dernières années, on compte environ 150 lois, décrets et arrêtés qui touchent à la langue française. Citons les trois lois principales que sont la *loi Bas-Lauriol* (1975), protégeant les consommateurs français contre l'anglais dans la publicité et dans les modes d'emploi, la *loi constitutionnelle* de la langue française définie comme langue de la République (1992) et la très controversée *loi Toubon* (1994), qui essaie de s'opposer à l'omniprésence de l'anglais. Enfin, un troisième aspect de l'interventionnisme politique est reflété par le travail d'organisations gouvernementales, notamment la DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France), l'OIF, L'Alliance française et le Ministère des affaires étrangères, incluant le travail des divers instituts français à travers le monde. La

¹ Teaching Fellow au département des Études Françaises, Université de Tel Aviv, Israël.

² Ce texte est une version abrégée et modifiée d'une étude parue dans le livre *Continuité et changement dans les contacts linguistiques à travers l'histoire de la langue française* (L'Harmattan, 2013).

³ R. ADAMSON (2007). *The Defence of French. A Language in Crisis ?*, Toronto : Clevedon, Buffalo, Multilingual Matters 137.

DGLFLF cherche à améliorer l'implantation sociolinguistique du français en France et les trois autres aident à promouvoir la langue française dans le monde entier.

Alors qu'on peut interpréter ces interventions politiques massives comme le signe d'une situation de crise, la plupart des linguistes et sociolinguistes considèrent cette gestion linguistique plutôt comme une preuve de la vitalité du français. Il semble, en effet, qu'en dépit de certains reculs, la langue elle-même soit saine et sauve et qu'elle ait réussi, jusqu'à maintenant, à survivre à l'influence anglo-américaine.

De fait, la crise du français se manifeste plutôt en dehors de l'Hexagone, et ce qui apparaît menacé, en cette période de mondialisation, c'est surtout son statut international. L'objectif de cet article est de réfléchir à l'avenir de la langue française dans la mesure où l'on souhaite qu'elle reste l'une des langues-pivots, surtout au niveau européen et mondial.

Bien qu'il existe une littérature considérable sur les effets économiques, sociaux et culturels de la mondialisation, il n'y a, en revanche, que peu de travaux qui tentent de déterminer les alternatives idéologiques et politiques susceptibles de répondre aux situations de rencontres du français avec d'autres langues dans les sphères linguistiques actuelles, notamment au niveau européen, francophone et mondial. Notre propos vise plutôt à proposer un nouveau regard socio-politico-économique sur les défis que doit relever le français dans un monde globalisé, ainsi qu'une lecture critique du contexte dans lequel le français se trouve sur le plan international.

Pour ce faire, nous montrerons, dans un premier temps, les problématiques de l'adaptation de la mentalité française traditionnelle dans un monde globalisé et nous tenterons d'analyser l'alternative idéologique, déjà existante, dans la sphère européenne et francophone, à savoir l'idéologie de la diversité linguistique. Ensuite, nous analyserons les différentes politiques linguistiques possibles à la lumière de cette nouvelle idéologie. Enfin, nous évaluerons la possibilité d'un passage graduel de l'identité nationale traditionnelle française aux identités européennes, francophones et mondiales.

Cadre théorique

Notre cadre épistémologique repose sur la tradition sociolinguistique, qui insiste sur le fait qu'il est impossible de comprendre les faits de la langue sans faire référence au social. Cette piste nous permet de mettre en convergence la linguistique avec certaines approches sociologiques, politiques et aussi économiques.

Afin de comprendre le déclin du statut du français dans le monde, nous optons pour adopter, avec certaines modifications, quelques notions de base tirées du vaste ouvrage de Pierre Bourdieu, notamment de *La distinction*⁴, de

⁴ P. BOURDIEU (1979). *La distinction*, Paris : Éditions de Minuit.

*Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*⁵ et de *Langage et pouvoir symbolique*⁶. La théorie bourdieusienne recourt constamment au vocabulaire de l'économie avec des concepts métaphoriques qui sont fréquemment mobilisés pour de champs d'études divers, y compris les pratiques langagières. La métaphore primordiale, que nous aimerions utiliser ici, est que quel que soit le moment, le français et les langues avec lesquelles il est en contact se situent dans une sorte de marché linguistique, susceptible, selon les différents contextes, d'englober un champ local, social, national, continental ou international (i.e. le marché linguistique français, le marché linguistique européen, le marché linguistique francophone et le marché linguistique global). Comme tout autre marché économique, le marché linguistique est composé d'acteurs, à savoir les locuteurs des langues en jeu, qui évaluent chaque langue selon les différentes « valeurs » qu'elle possède, c'est-à-dire, selon ses « biens », ses « capitaux culturels ou symboliques » ou ses « produits linguistiques ».

Le « capital culturel ou symbolique » est défini ici comme l'ensemble des ressources, tant sociales, culturelles, intellectuelles ou institutionnelles que possède une langue, alors que les « produits » linguistiques sont constitués, entre autres, par les livres, les dictionnaires, les films, les émissions de télévision, les chansons, les sites Internet ou encore, les traductions et l'enseignement des langues. Au fil du temps, le marché suit, *grosso modo*, les simples règles de l'offre et de la demande, au cours desquelles les biens sont transférés d'une main à l'autre, leurs valeurs se modifient et la position de chaque langue varie, sur le marché, par rapport aux autres.

Avec la mondialisation, la majorité des marchés linguistiques nationaux s'ouvrent au monde pour créer un grand marché linguistique global. Comme dans une concurrence économique réelle, ce marché est caractérisé par le rapport des forces des différentes langues. De nos jours, l'anglo-américain est mondialement situé au centre de la vie matérielle, politique, intellectuelle et culturelle, tandis que les autres langues, y compris le français, voient diminuer leur valeur économique et se dévaluer leurs « produits linguistiques » ainsi que leurs « capitaux symboliques ».

Selon Bourdieu (2001), Calvet⁷ et Loubier⁸, l'anglais représente, grâce à sa position internationale, le meilleur rapport entre coût et profit, et peut servir de langue de communication aux ressortissants de divers pays. Ainsi, répondant à une très forte demande, l'anglais est aujourd'hui, dans la plupart des pays du monde, la première langue étrangère enseignée.

Le « modèle gravitationnel » élaboré par Abram De Swaan⁹ permet de rendre compte du marché linguistique mondial et de la dynamique de l'apprentissage des langues dans le contexte international. Pour De Swaan, la

⁵ P. BOURDIEU (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.

⁶ P. BOURDIEU (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Fayard/Le Seuil.

⁷ L.-J. CALVET (2002). *Le marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris : Plon.

⁸ C. LOUBIER (2008). *Langues au pouvoir, Politique et symbolique Sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan.

⁹ A. DE SWAAN (2002). *Words of the World: The Global Language System*. Cambridge : Polity Press.

communication entre groupes parlant des langues différentes suppose une organisation hiérarchique, appelée « galaxie ». Les langues périphériques s'organisent autour d'une langue centrale qui sert à l'intercommunication au niveau étatique. À leur tour, les locuteurs de langues centrales communiquent à l'aide d'une des langues « super-centrales » qui jouent un rôle de lingua franca continentale. Enfin, le système est chapeauté par une langue « hyper centrale » - qui est l'anglais.

Pour mieux comprendre le marché linguistique international et la question de la hiérarchisation écolinguistique des langues, il est intéressant d'utiliser un autre terme, celui de "communauté imaginée" mondiale. Les dynamiques sociales, économiques, politiques et culturelles de la mondialisation, à savoir les mouvements de capitaux, d'hommes et de cultures, sont accompagnées de certaines représentations mentales, qui développent une nouvelle sorte de « communauté imaginée » mondiale. Il semble que cette notion permette d'enrichir la réflexion sur les nouvelles formes de contacts contemporains du français avec d'autres langues, tout en recourant à une terminologie déjà très connue, à savoir la « communauté imaginée » de Benedict Anderson¹⁰.

Tout comme Anderson voit la technologie de l'imprimerie comme l'accélérateur de l'émergence de la nation en tant que "communauté imaginée", on peut considérer que les nouveaux médias et technologies de la mondialisation contribuent à créer de nouvelles « communautés imaginées », aux frontières encore changeantes, réunissant des acteurs partageant le sentiment d'utiliser un langage commun. À l'image de ces nouvelles identités, la mondialisation n'existe que par les représentations qu'elle engendre et l'espace idéologique qui la caractérise se réfère à notre conscience de l'appartenance au champ mondial.

Ainsi la mondialisation est-elle susceptible de créer un processus d'identification, dans le cadre duquel des individus en viennent à se considérer comme faisant partie d'une même communauté globale, voire transnationale. En tant que « communauté imaginée », la mondialisation correspond notamment au « semblable dans le monde ». Dans cette généralisation, nous trouvons à travers le monde les mêmes formes de modernité et presque les mêmes styles de vie, d'où l'idée d'une uniformisation du monde. Cet aspect imaginaire est également caractérisé par de nouvelles formes de consommation selon lesquelles le marché international est un espace où tout s'achète et se vend librement.

En effet, le conflit entre les « communautés imaginées » mondiale et nationale se situe au cœur du changement idéologique imposé par la mondialisation. Cette ère du global, qui est dû, de manière décisive, aux médias transnationaux, efface les frontières entre les nations et il est donc impératif de tenir compte de l'influence de son imaginaire sur les champs

¹⁰ B. ANDERSON (1996). *L'imaginaire national – Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte. [1ère édition: 1983]. [traduit de (1983). *Imagined communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London: Verso.]

idéologique et politique français. Il semble cependant qu'en France, l'idéologie nationale résiste, et que la hiérarchie politique n'ait pas encore été massivement bouleversée. En d'autres termes, on pourrait affirmer que, dans ce pays, les contempteurs de la mondialisation sont plus visibles que les laudateurs.

La notion de « communauté imaginée », telle qu'elle a été conçue, à l'origine, nécessitait la présence de certains éléments constitutifs tels que la culture, l'histoire commune et la langue partagée. Dans le contexte langagier, la « communauté imaginée » mondiale peut choisir entre deux approches opposées : la langue globale, qui représente la menace d'une uniformité linguistique, et la diversité linguistique, qui valorise la curiosité de connaître d'autres cultures et d'autres langues.

La diversité linguistique en tant que capital symbolique

Face à la menace de l'hégémonie de l'anglo-américain, et à l'affaiblissement concomitant du statut international du français, le grand défi que doit relever actuellement le français est, sans nul doute, la concurrence dans laquelle il se trouve avec les autres langues « super-centrales » (l'espagnol, le chinois, l'arabe...) mais, surtout, avec l'anglais « hyper-central ». Or émerge en France, depuis une dizaine d'années, l'idée que le français pourrait servir d'alternative linguistique à l'anglais dans le monde, à condition toutefois d'opter pour la lutte en faveur de la diversité linguistique - qui favoriserait les échanges de cultures et de produits linguistiques.

La mondialisation, qui nous place constamment en contact avec différentes communautés linguistiques, contribue à développer le désir de comprendre l'interconnexion entre différentes cultures du monde. Par opposition à l'exception linguistique, la diversité linguistique apparaît ainsi comme la mise en valeur et la protection des langues du monde face au danger de l'uniformisation dans un contexte de mondialisation et ses connotations deviennent ainsi positives.

Dans cette situation, les institutions françaises officielles, qui sont longtemps restées réticentes à la notion de plurilinguisme, ont commencé à évoluer en faveur de la diversité culturelle et linguistique. Étant donné que le processus de mondialisation favorise la construction de grands ensembles politiques, la diversité linguistique à l'ère de la mondialisation doit désormais être étudiée dans les contextes parallèles en dehors de la France, surtout au sein de deux espaces supranationaux auxquels appartient le français, à savoir l'Union Européenne et la Francophonie. Dès leur fondation, ces deux entités politico-économiques associent des pays et des gouvernements dont l'histoire, les cultures et les langues sont très diverses. Le plurilinguisme y est donc devenu l'un de leurs principes fondamentaux.

Tout comme dans le cas de la « communauté imaginée » mondiale, la diversité linguistique se situe au cœur de l'identité européenne. Celle-ci tente de réunir les citoyens européens dans un ensemble politique, social et

économique assurant la construction d'une "communauté imaginée" plurilingue en synergie avec les identités nationales, régionales et locales. L'Union Européenne permet donc de réviser les attitudes actuelles envers les langues nationales et de s'interroger sur son identité linguistique collective.

L'Union Européenne se présente comme un vaste ensemble de pays cherchant, de manière inédite, à s'unir sans toutefois sacrifier l'identité propre de chacun de ses membres. Dans la mesure où l'Union Européenne apparaît, de plus en plus, comme une « communauté imaginée », les relations entre identité nationale et identité européenne devraient entrer en concurrence. Les langues, inséparables de leurs cultures, participent de la dynamique des identités individuelles et collectives. L'Europe se doit donc de relever un immense défi linguistique qui consiste à respecter toutes les langues ainsi qu'à faciliter la circulation horizontale des idées, des valeurs et des imaginaires. Le plurilinguisme devient ainsi l'un des fondements de l'émergence d'une citoyenneté européenne venant s'ajouter et non se substituer aux citoyennetés nationales.

Il est néanmoins incontestable qu'au sein de l'Union Européenne, l'anglais occupe une place de plus en plus significative mettant fin à la situation antérieure, qui favorisait le français. Les exemples abondent qui démontrent les menaces pesant sur la place du français. Ainsi, les documents de la Commission Européenne sont de moins en moins rédigés en français, le taux de traductions en français baisse, les présidences européennes privilégient clairement l'anglais et le recul du français dans le Conseil de l'Europe est important. De plus, après l'adhésion d'un grand nombre de pays non-francophones à l'Union Européenne, la situation du français s'est encore dégradée, la conduite des négociations, de même que la rédaction des traités, se faisant presque toujours en anglais.

Il apparaît donc peu probable que, dans le contexte actuel du marché linguistique européen, le français regagne un jour son statut antérieur. Toutefois, pour ne pas laisser l'anglais y devenir l'unique langue commune, la France doit se mobiliser en faveur de la promotion de la diversité linguistique en tant que valeur fondamentale.

Or, ce principe du plurilinguisme est très controversé en France, car il s'oppose frontalement à la tradition linguistique nationale. Malgré une certaine évolution vers plus de régionalisation, la France conserve une structure centralisée, tandis que le modèle fédéraliste concurrent offre plutôt une structure polycentrique, soumise à des flux de bas en haut. Ainsi, paradoxalement, la France, qui a contribué à définir le caractère démocratique de l'Union Européenne en tant que co-fondatrice, se trouve confrontée, aujourd'hui, à un défi idéologique qui devrait la conduire à adapter son modèle traditionnel à la nouvelle configuration de l'Europe.

La diversité linguistique de la francophonie

Ayant pour objectif de préserver le plurilinguisme mondial, l'idéologie de la diversité linguistique correspond également à l'espace francophone qui

s'efforce, depuis ses origines, d'insérer la dimension de "communauté imaginée" dans une perspective mondiale. L'organisation de la Francophonie, fondée sur la réalité d'une proximité culturelle, ne se borne pas à rassembler ses quatre-vingts membres actuels « ayant le français en partage », elle brandit aussi le drapeau du pluralisme culturel et de la diversité linguistique, d'abord chez ses membres et ensuite à travers le monde.

En effet, la création de la Francophonie, en tant qu'organisation plurinationale, découle surtout du fait que l'interdépendance économique mondiale contraint à de nouvelles formes de regroupement politique, comme c'est également le cas entre États où l'on parle arabe, espagnol ou portugais. La Francophonie, quant à elle, est envisagée comme une forme de coopération économique permettant de répondre aux défis des contacts linguistiques à l'ère de la mondialisation.

Ayant pour objectif de préserver le plurilinguisme mondial, l'idéologie de la diversité linguistique correspond également à l'espace francophone qui s'efforce, depuis ses origines, d'insérer la dimension de « communauté imaginée » dans une perspective mondiale. L'organisation de la Francophonie, fondée sur la réalité d'une proximité culturelle, ne se borne pas à rassembler ses quatre-vingts membres actuels « ayant le français en partage », elle brandit aussi le drapeau du pluralisme culturel et de la diversité linguistique, d'abord chez ses membres et ensuite à travers le monde.

Dans les années 1990, le discours de la Francophonie s'est peu à peu modifié. Il envisage désormais la valorisation du plurilinguisme comme une réponse à l'hégémonie politique et culturelle américaine. Les sommets francophones les plus récents mettent en lumière l'effort de solidarité en faveur du multiculturalisme et du plurilinguisme en présentant la Francophonie comme la seule option face à la mondialisation, surtout grâce au fait qu'elle a l'avantage d'être présente sur cinq continents.

Actuellement, le principal défi linguistique de la Francophonie est de reconnaître que la défense du français à l'ère de la mondialisation est inséparable de la défense de toutes les langues et qu'il est impossible d'en sauver quelques-unes sans les sauver toutes. Apportant un contenu réel à la mondialisation, la Francophonie constitue un élément de diversité culturelle indispensable. Elle est portée par la conviction que la question de la diversité linguistique ne s'applique pas seulement à l'espace francophone, mais comporte une dimension universelle en s'associant à d'autres aires linguistiques, plus particulièrement hispanophone, lusophone et arabophone. Ainsi, la promotion du français, dans l'aire francophone et dans le monde, doit se faire à travers la promotion de la diversité linguistique, qui semble être la véritable alternative à la menace monolingue de la mondialisation.

Bien que la France soit un pays membre de l'OIF à égalité avec les autres, sans la France, qui contribue pour plus de quatre-vingts pour-cent au budget de cette organisation, il n'y aurait pas de Francophonie. Ce simple

constat vaut toujours pour l'idéologie francophone, qui continue à attribuer à la France la valeur symbolique la plus élevée parmi tous ses membres.

En effet, il semble que, de nos jours, la grande faiblesse du statut du français sur le plan international soit liée à la relation des Français avec leur langue, une relation qui n'a presque pas changé pendant des siècles. Or, la valeur communicative du français s'est affaiblie, et cela pour trois raisons principales : la préservation en France de l'idéologie du standard, le déséquilibre existant entre populations francophones dans le monde, et enfin le caractère politique de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Le premier problème découle de l'image officielle du français, qui se réfère exclusivement au français standard et à la norme française, voire parisienne. Bien qu'aujourd'hui le marché linguistique national, en France, semble s'être ouvert au marché international, la plupart des interventions politiques mentionnées au début de cette communication se réfèrent paradoxalement à un « marché » plutôt centralisé, dont le souhait serait de conserver le statut du français comme langue nationale unique.

Pourtant, la « communauté imaginée » nationale française - qui constitue toujours un référent stable - affronte de grands bouleversements identitaires, notamment parce que les questions concernant l'avenir de la langue française continuent d'être perçues par les Français comme l'un des éléments forts de l'identité nationale. Le marché linguistique français semble ainsi dominé par une mentalité puriste dont la rhétorique est celle de la « crise de la langue » ou bien de la « corruption du français ». Les exemples abondent, citons-en quelques uns: Etiemble par exemple dénonce le *franglais*¹¹, De Gaulle, met en place un Comité de défense de la langue française (1966), la promulgation de la loi Bas-Lauriol (1975) ou celle de la loi Toubon (1994).

Cette pérennité de l'idéologie traditionnelle du standard constitue cependant un obstacle à la diffusion de la langue dans l'espace francophone comme dans le reste du monde ; en outre, elle affecte la concurrence avec l'anglais. D'après Chaudenson¹²: « L'exigence qu'on ne puisse légitimement parler le français que comme Racine ou Proust l'ont écrit [...] fait de cette langue un mode de communication d'une si grande complexité et d'un tel raffinement que bien des étrangers, en dépit de leur désir initial de l'apprendre, y renoncent, jugeant insurmontables les difficultés d'une telle entreprise. »

La deuxième difficulté dérive du fait que malgré la présence du français sur tous les continents, ce sont les Français qui constituent la majorité des locuteurs de la langue dans le monde ; une situation contraire aux autres grandes langues européennes de colonisation. En comparant le français avec les autres grandes langues européennes de colonisation, notamment l'anglais, l'espagnol et le portugais, on constate que, tandis que le centre du français est

¹¹ R. ÉTIEMBLE (1964). *Parlez-vous franglais ?*, Paris : Gallimard.

¹² R. CHAUDENSON (2006). *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris : L'Harmattan, p. 8.

resté en Europe, le poids linguistique mondial de chacune des autres langues s'est déplacé : le centre de l'anglais est aux États-Unis, la masse de la population parlant l'espagnol se trouve en Amérique du Sud, et le Brésil représente le centre du portugais dans le monde.

Cette situation est due au fait historique que durant son expansion coloniale, le français a emprunté les voies de la superposition et du rayonnement tout en continuant de placer la France au centre de l'espace francophone. C'est ainsi que, de nos jours, la majorité de l'action langagière française, les divers « produits linguistiques » (livres, chansons, films) et la masse des moyens de sa diffusion, sont centrés essentiellement sur la France, fonctionnant comme un marché monopolisé.

Enfin, la Francophonie devient de moins en moins francophone car elle regroupe également des peuples où les francophones réels sont très minoritaires. Cette extension politique réduit donc le dénominateur commun linguistique. Paradoxalement, l'Algérie, qui est fondamentalement francophone, ainsi qu'Israël, avec au moins dix pour cent de vrais francophones n'appartiennent pas à la Francophonie par des raisons politiques. Le défi actuel de la Francophonie est alors de décider si cette organisation devient une simple organisation politique internationale ou une organisation qui a des bases linguistiques, et cela afin d'élaborer une nouvelle stratégie pour la diffusion mondiale du français.

Vers un nouvel aménagement linguistique international du français

Le contact du français avec l'anglo-américain menace certainement l'avenir de la langue française dans le monde et en Europe. Afin de diffuser la langue française sur le plan international, de mettre un terme à son déclin et d'augmenter sa visibilité au sein des organisations internationales, il devient donc urgent de développer une meilleure coopération entre pays et régions francophones.

L'aménagement linguistique du français doit alors être mené, simultanément, par les instances françaises, ainsi que dans le cadre de l'Union Européenne et de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Le premier aménagement linguistique concerne plutôt la planification du statut international du français, à savoir sa diffusion mondiale, face à l'hégémonie de l'anglais dans le cadre de l'Union Européenne et au sein de la Francophonie. Dans ce cas, il s'agirait de reconnaître la grande diversité linguistique de ces deux marchés linguistiques, tout en mobilisant le plurilinguisme pour la promotion du français.

Le second défi que doit relever le français, sur le plan international, est axé sur la planification du corpus et sur son adaptation à une réalité mouvante. Dans ce cas, il faudrait examiner l'alternative consistant à standardiser d'autres normes francophones à travers, entre autres, des dictionnaires et des grammaires. Une telle pluralité de normes, à l'instar du modèle pluri-centrique du monde anglophone, serait susceptible de mieux

refléter les diverses situations francophones dans le monde et d'augmenter la « valeur de communication » du français-francophone sur le marché international des langues.

Bien qu'à *priori*, dans le contexte mondial, l'appartenance de la France à la fois à la Francophonie et à l'Union Européenne, puisse être considérée comme contradictoire, l'idée de la diversité culturelle et linguistique, partagée par les deux organisations, place leurs politiques plurinationales sur le même plan, et le combat pour la diversité linguistique doit être mené, en même temps, en Europe et au sein de la Francophonie.

Depuis la fin des années 1990, l'idéologie de la diversité linguistique est adoptée volontairement par le pouvoir politique français et francophone, mais uniquement sur le plan international ex-hexagonal. Afin de constituer un défi réel à l'hégémonie de l'anglais et de toucher un maximum d'individus dans le monde, la France et la Francophonie institutionnelle investissent dans la circulation de produits linguistiques d'information et de communication de masse, tels qu'Internet, les chaînes de télévision, le média numérique, l'industrie cinématographique et le marché de la chanson.

Etant donné que le potentiel démographique dans les pays francophones se résume, selon les estimations du Haut Conseil de la Francophonie, à 110 millions de francophones réels et 65 millions de francophones partiels, l'enjeu central pour l'avenir de la Francophonie serait de changer les francophones potentiels en francophones réels. En fait, l'avenir du français, comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les langues occidentales, ne se situe pas seulement au sein des pays développés, mais plutôt dans les masses qui parleront cette langue dans les « pays en voie de développement », surtout en Afrique subsaharienne, où le français acquiert déjà divers statuts, tels que « langue officielle », « langue d'éducation », « langue de communication » et « langue véhiculaire ». Le défi africain de la Francophonie est fortement soutenu par Hagege¹³ et Chaudenson¹⁴, qui suggèrent que l'Afrique soit le continent de l'avenir, au moins sur le plan numérique et sur le plan économique des richesses naturelles. Dans le cas des pays francophones africains, la stratégie de la Francophonie ne se borne pas à leur apporter un soutien économique et technologique, mais également à y développer de nouveaux moyens de communication, qui pourraient considérablement accroître la vitesse de circulation des « produits linguistiques » français.

Pluralité des normes francophones

En ce qui concerne le corpus planning, la norme linguistique, au sens sociolinguistique traditionnel du terme, correspond à la variété de la langue qui est celle du groupe social dominant dans l'espace politique, administratif,

¹³ C. HAGEGE (2002). *Halte à la mort des langues*, Paris : O. Jacob.

¹⁴ R. CHAUDENSON (2007). « La place de la langue française dans la Francophonie » in *Hérodote*, La Découverte, n° 126, 2007/3, pp. 129-141.

R. CHAUDENSON (2008). « Le français dans les pays de la francophonie en 2006 » in *L'avenir du français*, Paris : AUF, pp. 19-23.

éducatif et médiatique. Contrairement au modèle du monde anglophone, qui offre une extraordinaire flexibilité, une grande ouverture à l'innovation et, surtout, la coexistence de diverses normes, le modèle français désigne plutôt le français hexagonal, voire parisien, comme « le français international ». C'est une norme partagée par tous les francophones, celle que l'on apprend dans les écoles.

Dans la Francophonie, le « français international », en tant que langue « commune unissant toutes les sociétés qui fédèrent cet espace », ne reflète pas vraiment les diverses situations francophones réelles. Qui plus est, la norme écrite de la langue, qui n'a connu que peu de changement depuis sa standardisation par l'Académie française au 17^e siècle, est déjà significativement éloignée de ses différentes variations géographiques dans le monde.

En d'autres termes, la vision traditionnelle de la norme du français est strictement dichotomique et puriste, suggérant que seul le français standardisé de France représenterait le français correct et constituerait donc le seul modèle pour tous les francophones, quelle que soit leur origine. De même, la marginalisation systématique en faveur de la norme française déclassé les autres variations géographiques, considérées comme relevant d'une parlure populaire qui refléterait un manque d'éducation et une non-connaissance de la norme.

La norme reste alors une affaire d'État, le droit à la modification revenant exclusivement aux autorités françaises. Les Français continuent ainsi de protéger leur monopole sur le marché linguistique francophone ne permettant pas de décentraliser ce capital symbolique du prestige. Or il faut reconnaître que ce modèle élitiste crée un obstacle à l'idée de la diversité linguistique, ainsi qu'à la progression du français sur le marché linguistique global, dans la mesure où la valeur communicative francophone est nécessairement plus élevée que celle du seul français. Dans cette nouvelle logique, la France doit travailler en coopération avec les communautés francophones, afin de forger une entité linguistique qui améliorerait l'image communicative de la langue vis-à-vis de l'image linguistique reflétée par les pays anglophones. Si nous ajoutons à cela l'important potentiel francophone en Afrique noire, qui (encore une fois) semble l'enjeu central de la Francophonie et de l'avenir du français, nous arrivons à un nombre assez élevé de francophones sur le marché linguistique international.

Pour gagner du terrain sur le plan mondial et rapprocher la masse de francophones absolument nécessaire pour augmenter la « valeur » de la langue, le pouvoir politique en France devrait accepter le fait que le peuple français n'est pas l'unique détenteur de la langue française. L'enjeu primordial de la nouvelle stratégie pluri-centrique pour la diversité linguistique renforcerait alors la légitimité, la reconnaissance et la promotion de normes géographiques au sein de la communauté francophone, comme c'est d'ailleurs le cas pour la majorité des langues super-centrales.

S'opposant aux forces centralisatrices, qui ramènent toutes les normes francophones à celle de la France, les communautés francophones, surtout en Belgique et au Canada favorisent l'élaboration de leur propre norme. À ce propos, citons Boulanger¹⁵, linguiste québécois, qui plaide pour le modèle de la pluralité des normes comme principale assise de la francophonie. Il en est de même de Moreau¹⁶, linguiste belge pour qui les communautés linguistiques francophones distinctes, ayant suivi chacune une évolution particulière, doivent affirmer leur identité à travers leur langue et leur norme.

Conformément à la stratégie politico-linguistique traditionnelle, qui favorise l'instruction, il serait ainsi possible de promouvoir une pluralité de normes dans le cadre d'une réforme des différents systèmes d'éducation. Ainsi, l'apprentissage du français comme langue étrangère dans le monde pourrait s'accompagner d'une connaissance des variations québécoises, belges, suisses ou africaines. Pour ce faire, il faudrait constituer un dictionnaire francophone universel, qui normaliserait les différents français européens, américains et africains. Cette idée de Chaudenson¹⁷ suggère que l'inventaire terminologique ne doit pas se faire nécessairement en France et qu'il est possible d'adopter, par exemple, les nouveaux termes inventés par les Québécois.

S'il est évident que l'idée de simplifier le français, à travers l'exemple d'un *globish* à la française, paraît absurde, il devrait être possible de forger un français basique ou élémentaire, un français où l'écrit ne serait pas très loin de l'oral, commun aux hommes d'affaires d'un monde globalisé, comme aux enfants africains. Selon Claude Hagège¹⁸, l'image trop élitiste de la norme française exige la connaissance quasi-parfaite du standard, alors que ce n'est pas le cas pour l'apprentissage d'autres langues internationales qui n'excluent pas les simplifications.

Cependant, la stratégie visant à légitimer plusieurs normes, qui connaît un regain d'intérêt dans les dix dernières années, ne trouve pas, il est vrai, un grand soutien en France. L'opposition émane, tout d'abord, de l'Académie française dont les membres n'admettent pas traditionnellement la pluralité des normes. Bien que dans l'univers francophone, le français soit déjà *de facto* une langue plurielle partagée par nombre de peuples de par le monde, cette institution refuse très souvent de coopérer avec les instances de la langue française en dehors de l'hexagone. On souhaiterait qu'existe un certain débat global, dans le cadre duquel les différentes composantes des sociétés francophones, surtout les « professionnels » de la langue, à l'instar

¹⁵ J.-C. BOULANGER (2001). « La francophonie : une norme, des normes, un dictionnaire, des dictionnaires » in *Variations et dynamisme du français, une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris : L'Harmattan, p. 33.

¹⁶ M.-L. MOREAU (2000). « La pluralité des normes dans la francophonie » in *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macro-sociolinguistique, deuxièmes Journées scientifiques du réseau de l'AUF, sociolinguistique et dynamique des langues*, Rabat 25-28 septembre 1998, Aupelf-Uref, pp. 137-151.

¹⁷ R. CHAUDENSON (2006). *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris : L'Harmattan, p. 79.

¹⁸ C. HAGEGE (2008). *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : O. Jacob.

des enseignants de français et des journalistes, pourraient définir clairement la nature de la norme commune et ses variations. Une telle académie au sein de la Francophonie, à l'exemple du *Conseil supérieur de la langue française*, pourrait constituer un organisme consultatif, qui favoriserait la diversité linguistique.

En dehors de l'Académie, l'idée de la pluralité des normes linguistiques renverrait, pensent certains, en France, à une vision trop idéaliste, voire utopiste, de la langue, selon laquelle le français et ses variétés seraient placés à égalité, diminuant ainsi la valeur du français en tant que « langue de culture » ou bien « langue de prestige ».

De toute manière, la force démographique, qui renvoie au nombre de locuteurs francophones dans le monde, assure sans doute le maintien du français. Il n'est cependant pas toujours en rapport direct avec la dominance de la langue sur le marché linguistique international. Il suffit de se rappeler que certaines langues africaines ou asiatiques, dominantes du point de vue statistique, ne sont jamais devenues des langues importantes dans une perspective mondiale. Il en résulte alors qu'il faut prendre en compte d'autres composantes sociolinguistiques, qui permettront à cette force démographique de s'accroître.

L'équivalent économique de la « langue de prestige » est le terme « produit de luxe ». En économie, le prix d'un tel produit s'évalue bien au-dessus de la moyenne des autres produits de même caractère, selon la formule suivante : quand la valeur augmente, la demande augmente. En ce sens, l'atout de la langue française par rapport aux autres langues super-centrales, est la valeur prestigieuse de son standard.

Ainsi, l'acquisition du standard français peut toujours être considérée comme un acte d'accumulation d'un certain prestige et elle est liée alors aux aspects émotionnels et imaginaires de ses locuteurs. Dans ce cas, ce qui assure que le français restera une langue prestigieuse, c'est que son acquisition restera suffisamment coûteuse et qu'il faudra une certaine éducation pour apprécier ce luxe.

Conclusion

Il semble que le statut du français dans le monde ne cesse d'attiser le débat. Certes, tout le monde est d'accord sur le fait que le français international est en situation de crise, mais la question controversée est la suivante : faut-il augmenter la « valeur communicative » du français-francophone au risque de le simplifier, tel que l'anglo-américain, ou bien convient-il de défendre son statut de « langue de culture », afin de conserver sa « valeur » de prestige, mais le poserait plutôt comme « langue élitiste » ?

Or il se trouve que l'ouverture du marché linguistique français vers le monde à l'ère de la mondialisation, ainsi que les échanges interculturels qui l'accompagnent, contraignent à un certain changement mental et politique. Depuis une vingtaine d'années, le français est en crise mondiale et son statut

international en déclin continu. Si le français doit rester l'une des langues-pivots, à l'échelle mondiale, il n'est plus possible, semble-t-il, de préserver l'idéologie linguistique nationale, tout comme l'aménagement linguistique unitaire. Autrement dit, la mentalité traditionnelle, adaptée à un marché linguistique national restreint, doit impérativement s'adapter, aujourd'hui, à un contexte élargi.

C'est ainsi que la mondialisation impose à la France, comme à tous les États du monde développé, non seulement des bouleversements économiques et sociaux, mais également culturels et linguistiques, et la contraint à redéfinir son identité au-delà même de son identité nationale. Si elle consentait à ce nouvel aménagement, la France pourrait offrir à la mondialisation une véritable alternative, celle de la diversité, qui représenterait, en quelque sorte, une continuation de l'esprit français. La France, qui, depuis le 18^e siècle, offre au monde les idées de tolérance religieuse et de droits de l'Homme pourrait également apporter aux contemporains la richesse d'une diversité linguistique universelle.